

COMMUNIQUÉ

APPUI FINANCIER DU FONDS MUNICIPAL VERT DE LA FCM À LA MRC DE LA HAUTE-YAMASKA POUR LE PROJET D'IMPLANTATION DE DEUX ÉCOCENTRES

Le 22 août 2011, MRC de La Haute-Yamaska, Qué. – Edgar Rouleau, membre du Conseil national d'administration de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) et maire de la Cité de Dorval, Québec, a annoncé aujourd'hui un prêt et une subvention du Fonds municipal vert^{MC} (FMV) à la MRC de La Haute-Yamaska. Le financement de 2 644 226 \$ est alloué à l'implantation des deux écocentres, l'un à Granby et l'autre à Waterloo, où les citoyens peuvent d'ores et déjà déposer certains types de matières résiduelles en vue de leur valorisation.

« Le Fonds municipal vert de la FCM offre tout un éventail de ressources et de services conçus expressément pour répondre aux besoins des gouvernements municipaux en matière de développement durable, a dit M. Rouleau. Le financement et le savoir-faire assurés par le Fonds permettent de soutenir le développement de collectivités plus durables sur le plan environnemental, social et économique. »

Conformément à son Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) et à la demande de ses citoyens, le projet d'implantation des deux écocentres est une étape essentielle à l'atteinte des objectifs de mise en valeur de la MRC. Il est prévu que la mise en activité des écocentres permette d'augmenter le taux de valorisation d'environ 20 % pour atteindre 50 %.

Basés sur le principe d'apport volontaire, les écocentres offrent aux citoyens un endroit où déposer, en vue de leur mise en valeur ou de leur destruction sécuritaire, certains résidus qui ne peuvent être envoyés ni aux ordures ménagères, ni avec les matières recyclables. Les écocentres permettent plus particulièrement de collecter entre autres les matières suivantes : les produits dangereux (peintures, solvants, huiles, ampoules fluocompactes, tubes fluorescents, pesticides, piles, aérosols, bonbonnes de propane, etc.); les résidus de construction, de démolition et de rénovation (bois, métal, briques, béton, gypse et autres); le matériel informatique et électronique (ordinateurs, cartouches d'encre, téléviseurs, magnétoscope, etc.); les textiles, les cartons, les produits métalliques encombrants, les appareils contenant des halocarbures (réfrigérateur, congélateur, climatiseur), les objets encombrants non réutilisables, les pneus, la terre non contaminée, les résidus verts compostables, les troncs et les branches d'une longueur maximale de 1,5 mètre ainsi que les arbres de Noël.

Il est à noter que le service est gratuit pour les citoyens, sur présentation d'une preuve d'identité avec photo et d'une preuve de résidence sur le territoire de la MRC récentes et valides. Pour l'instant, le service n'est pas offert aux non-résidents ni aux entreprises.

« Le soutien financier accordé par la FCM permet désormais à la MRC de bénéficier de deux écocentres optimaux, a déclaré M. Pascal Russell, préfet de la MRC. L'implantation de ces infrastructures vient s'ajouter à la série de mesures concrètes à laquelle la MRC s'est engagée dans son PGMR. En plus d'accroître la performance de mise en valeur de la MRC, ces écocentres permettront de détourner du futur centre de traitement des matières résiduelles des résidus qui autrement seraient nuisibles à la qualité des matières que nous valoriserons. »

Le gouvernement du Canada a doté la Fédération canadienne des municipalités (FCM) de 550 millions de dollars afin d'établir le Fonds municipal vert^{MC}. Le Fonds appuie les partenariats et sert de levier aux projets financés par les secteurs public et privé afin d'atteindre des normes supérieures de qualité de l'air, de l'eau, du sol et de protection du climat.

La FCM est la voix nationale des gouvernements municipaux depuis 1901. Elle encourage l'aménagement de collectivités durables pour l'amélioration de la qualité de vie, en favorisant des gouvernements municipaux forts, efficaces et responsables.

– 30 –

Renseignements

MRC de La Haute-Yamaska

Karine Denis
Coordonnatrice aux matières résiduelles
MRC de La Haute-Yamaska
Tél. : 450 378-9976 poste : 2224
Courriel : kdenis@haute-yamaska.ca
www.haute-yamaska.ca

Fonds municipal vert de la FCM

Maurice Gingues
Agent des relations avec les médias
Fonds municipal vert
Fédération canadienne des municipalités
Tél. : 613 907-6399
Télec. : 613 244-1515
Courriel : mgingues@fcm.ca
<http://www.fcm.ca/fmv>